

# Règlement de La MARSIREORTHAISE du SAMEDI 31 MAI 2025

Informations sur le site du club [www.lamarsireorthaise.com](http://www.lamarsireorthaise.com)

## Article 1 - Parcours

9 épreuves sont proposées :

Animation course enfants 400m et 800m Marsi obstacles non chronométré (1 Médaille pour tous)	
8 kms en Joëlette chronométré	(dénivellé + 180m)
8 kms TRAIL chronométré	(dénivellé + 180 m)
15 km TRAIL chronométré	(dénivellé + 396m)
15 kms marche nordique chronométré	(dénivellé + 396m)
22 km TRAIL chronométré	(dénivellé + 595m)
44kms TRAIL en solo chronométré	(D+ 2x595m)
44kms TRAIL en relais 2x22kms chronométré	(D+ 2x595m)

## Article 2 - Départs et horaires

Tous les départs seront donnés au complexe sportif des Jarries, 85590 Saint Mars La Réorthe

Départ à 16h : 400m de 5 à 9ans et 800m 10 à 15ans	MARSI-OBSTACLES
Départ à 16h45 : 15 Kms	MARSI- NORDIC
Départ à 17h00 : 22 kms	MARSITRAIL
Départ à 17h15 : 15 kms	MI MARSI
Départ à 17h30 : 8 Kms	PETITE-MARSI
Départ à 17h30 : 8 Kms	MARSI-JOELETTE
Départ à 20h30 : 44kms en relais 2x22kms	MARSI-RELAIS-NOCTURNE
44kms en solo	MARSI-NOCTURNE

## Article 3 – Inscriptions

Inscriptions via internet [www.lamarsireorthaise.com](http://www.lamarsireorthaise.com) et <https://runheure.fr> jusqu'au jeudi 29 Mai 2025 à 23H00

*Inscription Individuelle (inscriptions internet + frais de plateforme)*

**Pas d'inscriptions sur place le jour même**

**Votre prénom sera inscrit sur votre dossard à condition de s'inscrire avant le 18 MAI 2025.**

MARSI-NOCTURNE parcours de 44 kms :	21€ (Uniquement en Solo)
MARSI-RELAIS-NOCTURNE 2x22kms (Duo F ou H et Mixte possible)	28€ le Duo
MARSITRAIL parcours de 22 kms :	14€
MI MARSI et MARSI- NORDIC parcours 15 kms :	11€
PETITE-MARSI et MARSI-JOELETTE parcours de 8 kms :	8€
MARSI-OBSTACLES parcours de 400m et 800m :	1€

**Pour tous les tarifs, 2 euros supplémentaires pour les non licenciés**

Pour la marsi-nocturne uniquement, possibilité de participer en duo (de même sexe ou mixte)

*Documents à fournir pour participer*

Pour tous les parcours :

Un numéro de licence délivré par la **Fédération Française d'Athlétisme**.

Pour les participants n'ayant pas de licence FFA, vous devez fournir le PPS (Parcours de Prévention Santé) pour toute course chronométrée.

L'obtention du PPS se fait sur "pps.athle.fr" et n'est valable que 3 mois.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

#### **Article 4 – Retrait des dossards**

A partir de 14H30 et jusqu'à 20H00 à la salle des Jarries seront retirables :

-Les dossards pour toutes les courses concernées

#### *Éléments remis individuellement avant le départ*

Un dossard qui devra être visible pendant la totalité de l'épreuve et une puce électronique qui sera à restituer à l'arrivée. En cas de non restitution la puce sera facturée

499 dossards seront disponibles pour la totalité des épreuves.

#### **Article 5 - Consignes de sécurité**

Sur les parcours, des signaleurs équipés de chasubles seront placés pour assurer la sécurité.

Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs.

Ils doivent également respecter le code de la route. Ils ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules et autres engins motorisés circulant sur la voie publique.

Les accompagnateurs ne sont pas admis sur les circuits.

Les animaux de compagnie sont interdits sur les circuits.

#### **Article 6 -Consignes spécifiques MARSINOCTURNE(44kms) et MARSIRELAISNOCTURNE (Relais 2x22kms).**

Cette épreuve est soumise à une barrière horaire à mi parcours de 3H00 et de 6H30 pour le circuit complet.

Equipements obligatoires :

Lampe frontale

Couverture de survie

Sifflet

Téléphone portable chargé

Cette épreuve est prévue en semi autonomie, nous vous conseillons donc :

-Camelback avec 1L5 minimum

-Barres énergétiques

L'assistance médicale est assurée par des secouristes de la Protection civile conformément à la réglementation.

#### **Article 7 - Assurance et responsabilité**

Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile - Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour un non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

#### **Article 8 - Ravitaillements**

Des ravitaillements seront proposés sur les parcours  
2 sur le parcours de 44 km  
2 sur le parcours de 22 km  
1 sur le parcours de 15 km  
1 point d'eau uniquement sur le parcours de 8 km  
1 à l'arrivée.

### **Article 9 - Podiums et récompenses**

Pour les courses de jour : un podium sera organisé pour chaque course chronométrée. Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve.

Pour la marsi-nocturne: 1 podium 3 premières femmes 1 podium 3 premiers hommes.  
pour la marsi-relais-nocturne: 1 podium scratch 3 premiers duo sans distinction

### **Article 10 - Annulation et restitution des frais d'inscription**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve (sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement).

Une assurance annulation vous est proposé lors de votre inscription en ligne.

Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription quels que soient la date de la demande et le motif du désistement (y compris santé).

### **Article 11 - Autorisation d'utilisation, fixation, reproduction et diffusion d'images. Protection des données**

Tous les participants autorisent l'association « La Marsiréorthaise » et tous ses ayant-droit à fixer, reproduire, diffuser et exploiter les images, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens techniques actuelles ou à venir. Ils accordent cette autorisation à compter de leur inscription pour une durée illimitée qui restera valable en cas de changement de l'état civil actuel.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits (accès, rectification, opposition, suppression) au regard de l'utilisation de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès de notre association. Respectueux de la protection de vos données personnelles, la Marsireorthaise s'engage à ne pas divulguer vos informations personnelles à des tiers à des fins d'utilisation à leur profit. »

### **Article 12 Protocole sanitaire**

L'organisation pourra être amenée à modifier le déroulement de l'épreuve selon les contraintes sanitaires. Chaque participant s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par les organisateurs pour l'événement (pass sanitaire ou pass vaccinal, désinfection des mains, port du masque obligatoire dans les zones identifiées, gestes barrières, sens de circulation, aménagement des zones départ et arrivée) en fonction des mesures prises au moment de l'épreuve.

### **Article 13 – Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements.

### **Article 14 – Météo**

En cas de très mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité. Et ce, même une fois que la course a débuté. Les lieux de départ et d'arrivée resteront toutefois inchangés. Les horaires de départ peuvent être modifiés. L'épreuve pourrait être annulée sans remboursement de la participation.

### **Article 15 – Droit à l'image et à l'anonymat**

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tout support, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles. Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant ([www.abvpouzauges.fr](http://www.abvpouzauges.fr)). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

#### **Article 16 – Postes de Sécurité**

Les commissaires seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Un poste de secours est présent à l'arrivée. Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

#### **Article 17 – Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Le coureur réduira au minimum son impact sur l'environnement : il veillera à ne pas quitter le sentier et ne pas laisser de déchets.

#### **Article 18 – Connaissance et acceptation du règlement**

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter. Le 07/12/2024